



---

## **DECISION DE BUREAU N° 50/2020/CACL**

A LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020 A 15H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AAPSE DANS LE CADRE DE LA MOUS INTERCOMMUNALE**

**L'an deux mille vingt, le lundi douze octobre, à quinze heures, les Membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis dans la salle de Commissions, au siège de la CACL en présentiel et à distance en visioconférence sous la présidence de Mme Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente (Présentiel) – Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-président (Présentiel) - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-président (visio) ; Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-président (Visio)- Serge BAFAU, 6<sup>ème</sup> Vice-président (Présentiel) - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau (Présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON, Membre de la Commission des finances (Présentiel) Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau (présentiel)

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-président - David RICHÉ, 3<sup>ème</sup> Vice- président - Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau –

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la Délibération n°57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

**Vu** la Délibération n°117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale et de la CACL adoptée en juillet 2015 ;

Vu la délibération N°163/2019/CACL relative à l'expérimentation d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale sur un quartier d'habitat spontané ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale » réunie en séance le mardi 6 octobre 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission des finances réunie le lundi 12 octobre 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N°50/2020/CACL** de la Présidente relative à «*l'attribution d'une subvention à l'association AAPSE dans le cadre de la MOUS intercommunale*».

## **LE BUREAU**

**Après avoir délibéré à l'unanimité :**

**PREND ACTE** du **Rapport N° 50/2020/BUREAU/CACL** de la Présidente relatif à l'attribution d'une subvention à l'association AAPSE dans le cadre de la MOUS intercommunale ;

**APPROUVE** la subvention de 1 000 euros (MILLE EUROS) à l'AAPSE permettant d'entériner la mise à disposition des locaux de l'Association au bénéfice de la CACL ;

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits figurant à la fonction 70, chapitre 65, article 6574 du budget 2020 de la CACL ;

**AUTORISE** la Présidente, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le lundi 12 octobre 2020

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINERA-HORTH**